



21311 - Le mérite de la fréquence du jeûne pendant le mois de Muharram

question

La sunna enseigne-t-elle le fréquent recours au jeûne pendant le mois de Muharram ? Ce mois possède-t-il un mérite particulier par rapport aux autres mois ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le mois de Muharram est le premier mois du calendrier arabe et l'un des quatre mois sacrés d'Allah. A ce propos le Très Haut dit : **Le nombre de mois, auprès d' Allah, est de douze (mois), dans la prescription d' Allah, le jour où Il créa les cieux et la terre. Quatre d' entre eux sont sacrés: telle est la religion droite. (Durant ces mois), ne faites pas de tort à vous-mêmes. Combattez les associateurs sans exception, comme ils vous combattent sans exception. Et sachez qu' Allah est avec les pieux.** (Coran, 9 : 36). Al-Boukhari (3167) et Mouslim (1679) ont rapporté d'après Abou Bakrata que le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a dit : « Le temps a repris son cours tel qu'il était quand Allah créa les cieux et la terre : l'année compte douze mois dont quatre mois sacrées ; les trois se succèdent et ont pour nom Dhoul-Qa'ada, Dhoul Hidjdja et Muharram et le quatrième Rajab intercalé entre Djoumadaa et Chabaane.

Il a été rapporté de façon sûre d'après le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) que le jeûne effectué en Muharram est le meilleur après celui du Ramadan. A ce propos, Abou Hourayra (P.A.a) dit : « Le Messager d'Allah (bénédictio et salut soient sur lui) a dit : « le meilleur jeûne après celui du Ramadan est le jeûne effectué pendant le mois d'Allah, Muharram. Et la meilleure prière faite après la prière obligatoire est celle effectuée dans la nuit (rapporté par Mouslim, 1163).

Le fait d'annexer le mois à Allah en disant le mois d'Allah vise à en montrer l'importance. Selon al-Quari, il s'agit de jeûner tout le mois de Muharram. Cependant il a été rapporté de façon sûre que



le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) n'a pas jeûné un mois complet en dehors du Ramadan. Ce qui permet de comprendre que le présent hadith ne vise que de nous inciter à une fréquente pratique du jeûne au mois de Muharram sans aller jusqu'à jeûner tout le mois. Allah le sait mieux.